



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

COUVENT DE TUAM : La réponse du journal catholique La Croix à la Libre Pensée

Le principal journal catholique La Croix accuse réception de la demande de la Libre Pensée pour que la vérité soit faite sur les cadavres de centaines d'enfants découverts au Couvent de Tuam en Irlande. Confirmation est faite, sur le fond, de la nécessité de la démarche de la Libre Pensée. Puisque que « canoniquement » la Congrégation est « de droit pontifical » et ne dépend pas de la Conférence des Evêques de France, l'Association Internationale de la Libre Pensée va prochainement interpeler le Pape François directement au Vatican. La Justice et la Vérité doivent être faites.

Lu dans La Croix

Urbi&Orbi

La Documentation catholique

La Libre Pensée demande l'ouverture des archives des Sœurs du Bon Secours

26/2/15 - 16 H 18

La Fédération nationale de la Libre Pensée a publié samedi 21 février une lettre ouverte adressée à Mgr Georges Pontier, signée par 42 personnes, parmi lesquels l'historien et sociologue des religions Jean Baubérot et Jean-Luc Romero, président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) et conseiller régional d'Île-de-France apparenté PS.

La Libre Pensée demande au président de la Conférence des évêques de France (CEF) qu'il intervienne auprès de la Congrégation des Sœurs du Bon Secours pour qu'elle ouvre « ses archives et [les mette] à la disposition de la justice dans l'affaire de la découverte des restes de près de 800 cadavres d'enfants au couvent de Tuam en Irlande ». « Allez-vous répondre à cette demande de justice et de vérité ? » insistent les signataires en évoquant une affaire qui a soulevé une émotion considérable en Irlande et au-delà.

L'organisation rationaliste et anticléricale s'indigne de ne pas avoir reçu de réponse à un précédent courrier interpellant les Sœurs du Bon Secours, il y a « plus d'un mois », dans lequel elle sommait la congrégation de « transmettre spontanément l'ensemble des archives relatives à cette question aux autorités de la République d'Irlande ».

Démenti et correctifs

Un rappel des faits permet de situer la pétition de la Libre Pensée. À partir de 1925 et pendant 36 ans, les Sœurs du Bon Secours de Tuam près de Galway, dans l'ouest de l'Irlande tenaient un *Mother and baby home*, un foyer où les mères célibataires, rejetées par la société de l'époque, pouvaient accoucher et laisser leur enfant.

Début juin 2014, la presse internationale (y compris La Croix) reprenait une information selon laquelle « les restes de 800 enfants avaient été découverts dans une fosse septique » de l'ancien foyer.

Mais dès le 7 juin, Catherine Corless, l'historienne ayant travaillé sur le *Mother and baby home* de Tuam, démentait avoir

tenu certains propos répandus dans la presse, ce qui entraînait plusieurs correctifs de l'agence Associated press qui avait diffusé l'information. Le travail de l'historienne a montré précisément que 796 enfants sont morts au foyer de Tuam au cours des 36 années durant lesquelles il a été tenu par les Sœurs du Bon Secours, et qu'ils n'ont pas été enterrés au cimetière public.

L'historienne a alors émis l'hypothèse que les enfants morts ont été enterrés sur place, probablement dans une fosse commune. De fait, en 1975, des enfants jouant sur les lieux de l'ancien *home*, alors inoccupé, avaient trouvé « une vingtaine » de petits squelettes humains sous une dalle d'environ 1,20 m sur 0,60 m, selon le témoignage de l'un d'eux.

Une compilation de registres des Archives nationales d'Irlande faite par thejournal.ie indique que la mortalité des enfants de moins d'un an au *Mother and baby home* de Tuam a été en 1947 près de deux fois plus importante que dans des établissements similaires.

Enquête en cours

Le 16 juillet 2014, alors que le gouvernement irlandais annonçait la nomination d'une commission d'investigation concernant le foyer d'accueil des sœurs du Bon Secours, Mgr Michael Neary, archevêque de Tuam, avait annoncé son intention de coopérer pleinement à l'enquête. Il mentionnait également comme un « impératif moral » pour les

sœurs la nécessité de collaborer.

Les Sœurs du Bon Secours d'Irlande, contactées par *La Croix*, précisent qu'elles coopèrent totalement avec la justice irlandaise. La commission indépendante chargée de procéder à l'enquête n'a été nommée que jeudi 19 février par le gouvernement irlandais. Elle enquêtera pendant 3 ans ou moins sur 14 Mother and baby home actifs entre 1922 et 1998.

La congrégation des Sœurs du Bon Secours de Notre-Dame Auxiliatrice de Paris est une congrégation de droit pontifical fondée à Paris en 1824. Elle n'est donc dépendante, en droit ecclésiastique, ni de l'évêque de Paris, ni du président de la Conférence des évêques de France. La maison générale des Sœurs du Bon Secours, à Paris, précise à *La Croix* que c'est l'entité irlandaise de la congrégation qui est l'interlocutrice de la justice irlandaise, le cas échéant.

La Libre Pensée indique que sa pétition est contresignée par « des centaines de personnes ». Elle a été relayée par le site Mediapart.

Christophe Chaland

Retrouvez l'interpellation sur internet

<http://www.fnlp.fr/spip.php?article1142>